



INFOMESNIL



Mensuel - N° 2022 – 12

Mercredi 7 décembre 2022 - <http://www.mesnil-saint-loup.fr>



PanneauPocket,
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Le mardi de 17h00 à 19h00 et le jeudi de 16h00 à 19h00

Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr

Informations de la mairie

Fin d'année



Secrétariat de mairie

Notre secrétaire de mairie étant absente pour une durée indéterminée, Monsieur le maire assurera la fonction et les permanences avec des possibilités d'horaires irréguliers. Merci de votre compréhension.

Si le secrétariat de mairie est fermé et que vous souhaitez prendre rendez-vous :

- Téléphone (*ne pas hésiter à laisser un message sur le répondeur*) : 03.25.40.42.17.
- Suite aux nombreuses sollicitations quotidiennes sur téléphone portable et la difficulté de suivre les messages (*réponses parfois technique d'urbanisme, état civil...*) il est demandé de privilégier les demandes par mail ou par écrit dans la boîte aux lettres de la mairie. Merci de votre compréhension.
- Mail : mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr
- Message dans la boîte aux lettres de la mairie.

Michaël SIMON, Maire

Crise énergétique et conséquence directe pour notre commune

Notre commune adhère à un groupement d'achat mutualisé auprès du SDEA (syndicat départemental des énergies de l'Aube).

Malgré cela, **à compter du 1er janvier 2023, le prix du gaz va nous être facturé plus de 9 fois* le prix actuel de 2022.**

En effet, les communes ne rentrent pas dans le cadre du bouclier tarifaire énergétique du gouvernement, même si de récentes annonces de Mme la Première Ministre fait allusion à d'éventuelles aides.

Il est inimaginable de supporter cela (*les dépenses énergétiques passeraient en équivalent de 5 à 7% actuel à plus de 35 à 40% de notre budget de fonctionnement... !*) et nous devons prendre des décisions adaptées à la situation.

Conséquence directe : à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'aux beaux jours 2023, nos bâtiments communaux chauffés au gaz seront mis hors gel et leur accès très limités

Bâtiment concernés :

- Mairie
- Salle polyvalente
- Bibliothèque
- Gymnase et vestiaires

Les associations et utilisateurs des bâtiments concernés ont été informés de ces décisions.

La salle socio-culturelle (l'atelier place de la mairie) étant chauffée à l'électricité, elle n'est pas concerné pour 2023 (*Notre marché d'électricité est à prix fixes jusqu'au 31/12/2023 et le SDEA relancera un nouvel accord-cadre en avril 2023*). Idem pour le chauffage de l'église, la chapelle et la maison paroissiale (*pris en charge par la paroisse*) dont les prix sont indexés et intégrés au bouclier tarifaire avec fluctuations très limitées).

Cela donne la possibilité pour certaines associations de continuer leur activité en changeant de bâtiment.

Le Maire, SIMON Michaël

** Le PEG mensuel (correspond au " PEG Monthly index €/MWh " produit par la société EEX. Il équivaut à la moyenne de tous les prix de règlements quotidiens des contrats à terme sur le gaz naturel du mois en cours et reflète sa valeur de marché) étant sur cette fin de 2022 calculé de la façon suivante, TQf (€HTT/MWh) et défini au 9.2 du CCAP égal à 21.22€ H.T à ce jour pour le MWh et passera à 183,55€ au 01/01/2023.*

Les quelques communes qui ne sont pas rattachées à ce groupement du SDEA (impossible de se rattacher ou sortir du groupement à ce jour) se retrouvent pour la plupart sans fournisseur au 1er janvier prochain ou avec des profiteurs demandant le MWh à plus de 500€...

Calendrier des manifestations – A vos agendas

Vendredi 13 janvier 2023 à 19h00 : Vœux de la municipalité (avec les pompiers mis à l'honneur et la passation de fonction du chef de corps de M. Francis LANERET à son successeur M. Denis SIMON...)

Dimanche 12 mars 2023 : Repas des aînés avec les Mesnillats « de l'extérieur ».

Les invitations pour les aînés du village (*avec coupon réponse*) seront remises en main propre ou déposées dans leur boîte aux lettres.



Coupure, délestage... Quelles mesures en cas de pénurie d'électricité ?

La Première ministre a fait le point, au Conseil des ministres du 29 novembre 2022, sur les risques d'approvisionnement en électricité pour l'hiver 2022-2023. Les tensions sont fortes sur le marché de l'énergie et pourraient conduire à des coupures de courant et des délestages. Le point en six questions.

Pourquoi risque-t-on une pénurie d'électricité cet hiver 2022-2023 ?

Une pénurie d'électricité se produit lorsque la production d'électricité est inférieure à la consommation. L'année 2022 est marquée par plusieurs événements qui, mis bout à bout, créent des difficultés pour produire de l'électricité et répondre à la demande :

- Les tensions sur le marché de l'énergie : entre la reprise économique à la sortie de la crise du Covid-19 et la guerre en Ukraine qui menace l'approvisionnement en gaz, les pays européens traversent une crise énergétique sans précédent.
- La transition écologique : depuis 2017, des centrales de fuel et de charbon ont été fermées pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, ce qui implique une demande plus importante en gaz et en nucléaire ;
- Le retard des énergies renouvelables : en 2020, les énergies renouvelables constituaient 19,1% de l'électricité produite alors que l'objectif était d'atteindre 23% ;
- Le déficit de production d'électricité d'origine nucléaire : du fait de travaux de maintenance, d'incidents de corrosion, de microfissures sur les circuits de refroidissement, la sécheresse des cours d'eaux, le vieillissement des infrastructures... 30 réacteurs nucléaires sur 56 sont mis à l'arrêt.

Ces différents points pourraient donc entraîner une pénurie d'électricité en France, touchant les entreprises d'abord, mais aussi les ménages. Réseau de transport d'électricité (RTE) a alerté le 18 novembre 2022 sur le fort risque de tensions sur le réseau électrique entraînant de possibles coupures d'électricité et des délestages.

Qu'est-ce que le délestage ?

Le délestage se produit lorsque la situation électrique est très tendue. Cette situation exceptionnelle est fortement dépendante de la situation météorologique (grands froids, par exemple). Lors d'un délestage, l'électricité est coupée, de façon ponctuelle, dans le but de conserver l'intégrité du système électrique et d'éviter un problème de plus grande envergure. Dans un secteur donné, l'alimentation électrique d'une partie des consommateurs est coupée, pour deux heures maximum.

Le délestage permet aussi d'assurer le bon approvisionnement en électricité pour les usagers qui sont considérés comme prioritaires. L'arrêté du 5 juillet 1990 établit une liste d'usagers prioritaires :

- Les hôpitaux, cliniques et laboratoires ;
- Les installations de signalisation et d'éclairage de la voie publique jugées indispensables à la sécurité ;
- Certaines installations industrielles, notamment celles qui concernent la défense nationale.

Outre ces catégories, certaines personnes hospitalisées à domicile ou ayant le statut de patient ou malade à haut risque vital (PHRV/MHRV) sont classées prioritaires.

Le délestage est prévu pour que l'électricité soit coupée pendant les périodes de pics de consommation, c'est-à-dire le matin entre 8 heures et 13 heures et le soir entre 18 heures et 20 heures. Le délestage n'est pas permis le week-end, que très rarement le soir après 20 heures et jamais la nuit, sauf dans une situation exceptionnelle.

Quand un dispositif de délestage est prévu, les usagers sont informés avant sa mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Trois jours avant : RTE et le ministère de la transition écologique informent d'une vigilance renforcée et de la possibilité de mise en place d'un délestage ;
- Deux jours avant : information particulière aux patients à haut risque vital (PHRV) ou à leurs représentants ;
19h30 la veille : confirmation par RTE et Enedis (gestionnaire du réseau de distribution d'électricité) de la possible coupure d'électricité ;
- 21h30 la veille : publication d'un communiqué de presse avec la carte des départements potentiellement concernés ;
- Le jour J : envoi d'alertes aux utilisateurs de l'application EcoWatt et activation des coupures par les 30 agences régionales d'Enedis par tranche de deux heures maximum par clients.

La loi autorise-t-elle les délestages ?

L'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles dispose qu'aucune coupure ne peut être réalisée pendant la période hivernale, c'est-à-dire entre le 1er novembre et le 31 mars.

Cependant, un arrêté du 5 juillet 1990 a fixé en son article premier des consignes générales de délestage sur les réseaux électriques, autorisant des coupures de courant pendant la période hivernale. L'alimentation en électricité peut alors être temporairement restreinte, voire suspendue, en cas de : baisse de fréquence des réseaux électriques ; chutes de tensions ; surcharges anormales sur des ouvrages de transport ou de distribution.

Quel est le risque de "black-out" ?

RTE se veut rassurant sur les potentiels risques de black-out, c'est-à-dire de perte totale de contrôle du système électrique et affirme qu'en aucun cas la France ne devrait faire face à un tel scénario.

Le gestionnaire du réseau ne prévoit donc aucun black-out mais confirme la forte probabilité de délestages tournants, prévus par l'article R. 323-36 du code de l'énergie(nouvelle fenêtre).

Comment être alerté des coupures d'électricité ?

Pour informer sur l'état de la production électrique et sur les risques de coupures d'électricité, RTE a lancé l'application EcoWatt. Ce dispositif a été créé pour permettre à chacun de pouvoir agir sur sa consommation d'électricité et anticiper les risques de coupures de courant.

Cette application GRATUITE se présente comme une "météo" de l'électricité qui informe en temps réel sur l'état du réseau électrique français.

EcoWatt vise à inciter les entreprises et les particuliers à limiter leur consommation, surtout lors des heures de pointe, entre 8h et 13h puis entre 18h et 20h, périodes pendant lesquelles le réseau est sous tension. Cette limitation de la consommation serait, selon RTE, le seul moyen d'éviter les délestages.

L'application permet aux usagers de recevoir des notifications les informant des jours de tension sur le réseau, les risques de coupures d'électricité ainsi que les gestes à adopter pour diminuer au mieux leur consommation d'électricité.

Ces signaux EcoWatt seront diffusés, en plus de l'application, par les grands distributeurs d'électricité, de nombreux médias, des enseignes de grande distribution, La Poste, des agences immobilières...

En cas d'alerte rouge, si la consommation d'électricité ne diminue pas, RTE sera alors amené à couper le courant et à procéder à des délestages.

Vous pouvez également vous connecter au **site internet « monecowatt »** qui permet de signaler 3 jours à l'avance les risques de coupure. Le but sera d'inciter les personnes dans ces zones rouges à limiter leur consommation, dans la mesure du possible. Ensuite, si cela s'avère insuffisant, à partir de 17h00, les coupures seront confirmées la veille pour le lendemain ; dès lors, via une rubrique « coupures temporaires », qui sera disponible sur le site, les habitants pourront entrer leur adresse postale, afin de savoir s'ils seront concernés. La tranche horaire de coupure sera indiquée.

Pour les personnes préférant le téléphone ou sans accès internet, l'information pourra être donnée en appelant le numéro **09 70 82 00 70**.

Comment peut-on éviter une pénurie d'électricité ?

Différentes mesures existent pour faire face aux éventuelles coupures d'électricité. RTE considère que le risque de coupure peut être évité par une baisse de la consommation nationale d'énergie de 1 à 15% selon les scénarios étudiés.

Le plan de sobriété énergétique présenté par le Gouvernement a pour ambition une sortie des énergies fossiles mais il peut contribuer à la baisse de la consommation d'énergie.

À l'échelle domestique, il est recommandé d'adopter des "écogestes" comme baisser le chauffage d'un ou deux degrés, réduire les éclairages, généraliser l'éclairage LED, utiliser les appareils électriques les plus consommateurs (lave-vaisselle, machine à laver...) hors des heures de pointe, faire fonctionner le chauffe-eau pendant les heures creuses...

À l'échelle des entreprises, les dirigeants doivent anticiper la pénurie d'électricité en réduisant d'ores et déjà leur consommation d'énergie : réduire l'éclairage intérieur des bâtiments, réduire le chauffage d'un ou deux degrés, anticiper la montée en température des bureaux et commerces avant 8h, limiter la consommation en fin de journée dans les locaux inoccupés, encourager le télétravail..

Implantation d'un radar pédagogique

Nous constatons et vous nous faites souvent remarquer la vitesse excessive des automobilistes à différents endroits de notre commune.

Plus souvent en entrée et sortie d'agglomération mais également sur des parties très linéaires avec bonne visibilité en y oubliant quelques règles de priorité.

Dans un souci d'amélioration de la sécurité au sein de notre village, la municipalité a fait le choix d'investir dans un radar pédagogique comme vous pouvez en voir sur d'autres communes ou grands axes.

Cet investissement nous permettra d'analyser le comportement des usagers sans aucun relevé de plaque ni photos ce qui est interdit.

Pour ne pas avoir un effet d'habitude par les usagers, nous avons fait le choix de le rendre mobile et de le positionner à différents endroits pour des analyses plus pertinentes.

En fonction des données relevées par l'appareil nous pourront avoir un appui vers les forces de l'ordre pour engager des contrôles radars ciblés.

Le radar enregistre les vitesses aussi bien de face comme par l'arrière, et est équipé d'un système anti record (plus d'affichage au-delà d'un seuil de dépassement défini).

Merci de votre compréhension et civisme en termes de sécurité



Fermeture exceptionnelle des déchèteries communautaires en fin d'année

Les déchèteries communautaires seront fermées en fin d'année aux dates suivantes :

Du samedi 24/12/2022 au lundi 26/12/2022 inclus et du samedi 31/12/2022 au lundi 01/01/2023 inclus.

Le service restera en fonctionnement aux horaires habituels :

Du lundi 19/12/2022 au vendredi 23/12/2022 et du mardi 27/12/2022 au vendredi 30/12/2022.

A compter du mardi 3 janvier 2023, les déchèteries reprendront leur fonctionnement normal.

Présentation du calendrier 2023 des Sapeurs-Pompiers du CPI de Mesnil Saint Loup

Nous tenons à remercier chaleureusement les habitants de la commune pour l'accueil qu'ils nous ont réservé et leur générosité à l'occasion de la présentation de notre calendrier, samedi 26 novembre.

En cette fin d'année, nous vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année auprès de vos proches.

Les sapeurs-pompiers du CPI de Mesnil Saint Loup :

Francis, Denis, Alexandre, Jeannine, Jean-Luc, Julien, Christian, Sandra, Stéphane et Rudy

Subventions aux associations

Les associations qui le souhaitent peuvent faire une demande avant le 15 décembre 2022 via le formulaire disponible sur le site internet de la mairie ou directement au secrétariat de mairie.

N'oubliez pas de joindre tous les documents demandés. Vérifiez aussi votre contrat d'assurance pour l'utilisation des locaux communaux et transmettez votre nouvelle attestation pour 2023.

Journal du PETR

Cet infomesnil est distribué avec le nouveau numéro du journal du PETR (*Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - Seine en Plaine Champenoise - 55 187 habitants sur 79 communes dont Mesnil-Saint-Loup*).

Poste - Réclamation

En cas de problème de distribution ou autre : N° de réclamation de la poste :

- **3631** pour les particuliers, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 13h00 (service gratuit + prix d'appel)

- 3634 pour les professionnels et entreprises

- Par courrier : service clients – 99 999 La Poste.

Monoxyde de carbone : connaître les bons gestes

Le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité par intoxication en France. Le contexte actuel d'augmentation du coût de l'énergie risque d'occasionner un risque accru d'intoxications, lié à l'utilisation de moyens de fortune pour se chauffer, au calfeutrage des systèmes d'aération ou à l'utilisation d'appareils vétustes ou non entretenus. Pendant l'hiver 2021-2022, 81 épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone ont été recensés dans notre région, exposant 282 personnes à ce gaz.

L'ARS Grand Est appelle donc à la plus grande prudence et rappelle les conseils de prévention et bonnes pratiques pour se prémunir des intoxications.



Bibliothèque

BIBLIOTHEQUE – Vacances fin d'année

La bibliothèque sera fermée pendant la période des vacances de fin d'année.

Fermeture du 18 décembre 2022

Réouverture le jeudi 5 janvier 2023



BIBLIOTHEQUE - INFORMATION

A partir du 1^{er} janvier et jusqu'au printemps 2023, la bibliothèque sera fermée tous les mardis.

Permanence uniquement :

Jeu de 16h30 à 18h30

Samedi de 10h à 12h.

Marché artisanal de Noël

MESNIL SAINT LOUP

Salle polyvalente

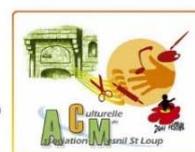
Dimanche 11 décembre, ouverture à 11h



De nombreux exposants
vous proposent divers
produits artisanaux:

Miel
décorations
bijoux...

Organisé par



ipns



Marché de Noël de Producteurs



Vendredi 16 Décembre
de 16h30 à 19h00
MESNIL St LOUP



*Venez à la rencontre des producteurs
et découvrez leurs produits:*

Miel, farines, lentilles, produits laitiers,
bières, cidre, jus, safran, terrines, oeufs,
pâtes, légumes, artisanat laine, ratafia,
confitures...



**AU COMPTOIR
DU FROMAGER**

route de Faux - 10190 Mesnil St Loup



Ne pas jeter sur la voie publique. P.N.S.



Ecole et Collège St Loup



VIDE PUERICULTURE

Jouets – Vêtements – Matériel de puériculture

Buvette et petite
restauration sucrée
salée sur place

Arrivée exposants

7h00

Formule midi



DIMANCHE 18 DECEMBRE 2022

De 8H30 à 17H

Salle polyvalente

Rue des fossés - 10190 Mesnil-St-Loup

Réservations et inscriptions jusqu'au 15 Décembre 2022

Tel : 06.81.00.57.94 (entre 18 et 21h)



L'IMMOBILIER
Proche de chez vous !



VOTRE CONSEILLER IMMOBILIER

A MESNIL ST LOUP

Julien MENNETRIER
06.35.12.79.37

EVALUATION DE VOTRE BIEN OFFERTE

Paroisse

Dimanche 4 décembre 2022 : Messe à Mesnil à 10h30 - 2ème dimanche de l'Avent

Jedi 8 décembre 2022 : Messe à Mesnil à 19h00 - Fête de l'Immaculée Conception

Dimanche 11 décembre 2022 : Messe à Pâlis à 10h30 - 3ème dimanche de l'Avent

Dimanche 18 décembre 2022 : Messe à Faux Villecerf à 10h30 - 4ème dimanche de l'Avent

Samedi 24 décembre 2022 : Messe à Mesnil à 19h30 - Veillée de Noël messe en famille

Dimanche 25 décembre 2022 : Messe à Pâlis à 10h30 - Messe de Noël

La paroisse





Calendrier des collectes de sang

Secteur du Pays d'Othe

Date	Horaires	Lieu
Vendredi 06 janvier 2023	14h30 – 18h30	Salle Polyvalente Aix En Othe
Vendredi 24 février 2023	14h00 – 18h30	Mairie FONTVANNES
Vendredi 10 mars 2023	14h30 – 18h30	Salle Polyvalente Aix En Othe
Vendredi 21 avril 2023	14h00 – 18h30	Mairie FONTVANNES
Vendredi 05 mai 2023	14h30 – 18h30	Salle Polyvalente Aix En Othe
Vendredi 30 juin 2023	14h00 – 18h30	Mairie FONTVANNES
Vendredi 21 juillet 2023	14h30 – 18h30	Salle Polyvalente Aix En Othe
Vendredi 01 septembre 2023	14h00 – 18h30	Mairie FONTVANNES
Vendredi 15 septembre 2023	14h30 – 18h30	Salle Polyvalente Aix En Othe
Vendredi 27 octobre 2023	14h00 – 18h30	Mairie FONTVANNES
Vendredi 10 novembre 2023	14h30 – 18h30	Salle Polyvalente Aix En Othe

Association pour le Don du Sang Bénévole d'Estissac et environs

Xavier DUQUENNOY 26, rue de la Voie Neuve 10190 CHENNEGY

dsb.estissac@orange.fr

Monastère

Pour vos cadeaux de Noël et de fin d'année, pensez à un petit détour par le magasin du monastère (place Huguenot-Bailly) : nos faïences décorées ou unies, nos livres, les mosaïques de Sœur Samuelle, et beaucoup d'autres produits - cire, toilette, huiles essentielles, gâteaux, confitures... - vous attendent et feront des heureux, ou décoreront vos tables de Noël.

À partir du dimanche 11, les après-midi de 15h00 à 17h00. Sonner si la porte est fermée.

Petites annonces

Vend Peugeot 208 active 1.4 HDI 70CV blanche année 2014.

114.500 KMS

C.T vierge avec pneus neufs à l'arrière.

Nombreuses options.

Très bon état.

Prix : 7700€.

Renseignements auprès de Stéphanie VINCENT au 06.30.08.59.85

**** Prochain infomesnil : mercredi 4 janvier 2023**



Eglise et Chapelle sous la neige dans
les années 1980

